



Objet : Recommandation pour le futur cadre législatif ESI en RBC

Date : 13 juillet 2016

De : ACFI, FeBIO, FeBISP

À : Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale emploi, économie et formation professionnelle

Copie : -

1 CONTEXTE

Dans le cadre d'une refonte du cadre législatif de l'économie sociale d'insertion en Région de Bruxelles-Capitale, les fédérations des employeurs de l'économie sociale d'insertion ACFI, FeBIO et FeBISP se sont concertées pour faire part des principes qu'elles souhaitent voir mis en œuvre pour le développement du secteur au service de l'emploi bruxellois. Ensemble, elles représentent plus des deux tiers de ce secteur.

2 ECONOMIE SOCIALE

Les organismes d'économie sociale d'insertion s'inscrivent dans une perspective où le service public est garant de la démocratie et de la protection des plus fragiles et où le secteur privé est garant d'un développement économique durable qui profite à tous, en particulier via la création d'emplois de qualité et accessibles à la population.

Les structures d'économie sociale d'insertion soutiennent ainsi une vision d'ensemble avec un service public fort, un secteur économique au service des citoyens et une économie sociale qui lutte contre la pauvreté et développe une économie positive et durable.

Aussi, afin d'être qualifiées comme structures d'économie sociale, les organisations doivent répondre aux trois catégories d'indicateurs inspirés de ceux défendus par EMES, European Research Network¹ : une dimension économique et une dimension sociale adossées à une bonne gouvernance. Nous souhaitons que la précision et l'opérationnalité de ces principes se fasse en concertation avec le secteur, seule garantie pour un développement cohérent.

3 ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION

C'est notamment parce que le secteur économique ne parvenait pas à créer suffisamment d'emplois, en particulier pour les personnes moins qualifiées, et que l'exclusion augmentait que l'économie sociale d'insertion s'est déployée.

Les initiatives locales de développement de l'emploi et les entreprises d'insertion pensent, dans une logique de complémentarité, pouvoir venir compléter l'offre généraliste du service public par une offre plus spécifique, à destination des demandeurs d'emploi les plus fragiles. Elles ont élaboré une méthodologie adaptée, basée sur la mise en situation réelle de travail afin que le public-cible acquière des compétences techniques et comportementales ainsi qu'une expérience professionnelle.

¹ <http://www.emes.net/uploads/media/EMES-WP-13-02-FR.pdf>

De ce point de vue, les initiatives locales de développement de l'emploi et les entreprises d'insertion, comme tout le secteur de l'insertion socioprofessionnelle d'ailleurs, exercent une mission de service public au départ d'une expertise de terrain qu'elles souhaitent faire valoir. Il est nécessaire de les situer dans un cadre légal qui leur permette de continuer ainsi : reconnaissance comme service social d'intérêt général et mandatement des structures en ce sens.

Le futur texte législatif apparaît plus d'une dizaine d'années après la création des ILDE et EI. Durant ce temps, elles ont mené un travail considérable qu'il est nécessaire de prendre en compte.

C'est en général, parce que des personnes ne parvenaient pas à accéder aux services publics que sont nées les initiatives citoyennes. Ces projets découlent d'une volonté de justice, d'équité, de traitement égal de tous, de reconnaissance et de respect de la différence. Toutes les ILDE et EI s'inscrivent dans cette logique et veulent y demeurer. C'est pourquoi, il est essentiel de garder une définition du public-cible souple, non stigmatisante et qui s'inscrit dans une perspective d'émancipation de celui-ci. Aussi, le déploiement de service vis-à-vis d'une clientèle fragile ou peu solvable est une priorité de l'Etat et doit être rendue possible, sans toutefois être limitative. En effet, les initiatives locales de développement de l'emploi et les entreprises d'insertion sont des instruments de croissance économique pour tous et doivent pouvoir aussi développer des marchés solvables.

Le secteur associatif est né du constat de manquements et de besoins non rencontrés. Il a donc, dès le départ, une vocation d'observatoire et d'initiative. A partir de ses analyses, il peut créer et tester des alternatives pour des publics particuliers. De nombreuses solutions ont ainsi pu être pérennisées et certaines ont même pu être reprises par les pouvoirs publics. C'est pourquoi, cette force d'initiative doit lui être reconnue et doit être soutenue aussi bien au niveau des méthodologies que des secteurs d'activités et du financement de ces actions.

Depuis le départ, l'économie sociale d'insertion s'est placée sur la transition du public-cible mais également sur le maintien à l'emploi de certains travailleurs. Cette possibilité doit être pérennisée.

4 FINANCEMENT

L'économie sociale d'insertion ne se limite pas à un projet social mais développe aussi une dimension économique. Depuis le départ, trois modèles économiques cohabitent : structures principalement non-marchandes, mixtes et principalement économiques. Le futur texte doit tenir compte de cette diversité et lui donner une assise forte.

Le financement de l'économie sociale est lié à l'encadrement du public-cible. Celui-ci est pris au sens large et doit pouvoir couvrir des fonctions transversales nécessaires à une structure ayant un rôle économique et social. Assurant une mission déléguée par l'Etat, les initiatives locales de développement de l'emploi et les entreprises d'insertion doivent être financées à 100% pour la mener à bien. Il faut qu'elles puissent assurer un encadrement de qualité pour les demandeurs d'emploi les plus fragiles.

En 2016, compte-tenu du nombre de public-cible sur lequel est calculé le financement, l'enveloppe nécessaire aux ILDE et EI s'élève, a minima, à 12 075 000 euros. Ce montant ne prend pas en compte les subventions dégressives octroyées aux EI. Or, le budget alloué est de 8 966 000 euros. Nous souhaitons que les montants respectent les prescrits de l'Ordonnance.

La dimension économique des projets est essentielle. C'est pourquoi, la prévisibilité des subsides est une demande du secteur. Jusqu'à présent, les initiatives locales de développement de l'emploi et les entreprises d'insertion n'ont aucune assurance sur les montants qui leur seront octroyés. Cela les déforcent et entravent gravement la viabilité de ce secteur qui emploie près de 1500 travailleurs public-cible de moins de quatre années d'ancienneté.